

Emplois
Contrats
Formations
Conseils

Conseils Carrière
Marché du travail
Magazine Jobboom
Les carrières d'avenir
Boomerang
Calendrier des événements
Librairie Jobboom

Connexion
Inscription
Inscription candidat

Inscription employeur
English



Trouver un article

[Accueil](#) > [Marché du travail](#) > [Actualités](#) > 90 000 accidents de travail par année



90 000 accidents de travail par année

Publié le 28 avril 2014 par L'équipe Jobboom | 202 lectures

Sujet(s): Actualités, Marché du travail au Québec, Santé, psychologie et sécurité



Des dizaines de milliers de Québécois se blessent chaque année au travail et 200 y perdent la vie.

Ce sont les données rapportées aujourd'hui par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), qui invite les travailleurs et les employeurs à observer une minute de silence à l'occasion du Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail.

En 2013, 184 travailleurs sont décédés, contre 211 l'année précédente. Le tiers a succombé à un accident de travail et les autres ont perdu la vie en raison d'une maladie professionnelle.

Le nombre de blessures est néanmoins à la baisse. Depuis 2009, la CSST a remarqué une diminution de 8 % des lésions professionnelles. Pourtant, le nombre de travailleurs couverts a grimpé au cours de la même période.

Demandes syndicales

Le milieu syndical profite de cette journée de commémoration pour demander au nouveau gouvernement de moderniser la Loi sur la santé et la sécurité du travail, adoptée en 1979.

La FTQ rappelle qu'au moment de son adoption, la loi prévoyait la nomination d'un représentant à la prévention, l'existence d'un comité de santé et de sécurité et d'un programme de prévention pour chaque lieu de travail.

«Ces outils sont encore inexistants ou insuffisants dans la vaste

majorité des milieux de travail, a dit le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux. C'est inacceptable. Cela fait des années que la FTQ revendique leur implantation.»

Même son de cloche à la CSN, qui rappelle que la prévention constitue la meilleure façon de préserver la santé et la sécurité de tous. «Il faut dès maintenant que les employeurs et le gouvernement prennent les devants et fassent de cette question une priorité», a déclaré le vice-président de la CSN et responsable de la question de la santé et de la sécurité du travail, Jean Lacharité.

[Voir toutes les actualités Jobboom](#)

Tweeter 2

g+1

J'aime 4

Partager 3



SUR LE MÊME SUJET

Travailleurs de la construction :
prudence

Santé et sécurité au travail : une
question de prévention

Le travail, c'est la santé?

Êtes-vous en sécurité au travail?

Vos conditions de travail menacent
votre sécurité physique ou votre
santé?

EMPLOIS EN VEDETTE

**Analyste en informatique - gestion
intégrée de l'information**
CSSS de la Vieille Capitale

**Agent Ventes internes, compte
majeur**
Conglom Inc.

**Surintendant projets de
construction**
Sept Frères Construction Inc.

Développeur Java
Ticketmaster - Bureau de Québec

[Voir tous les emplois](#)

À PROPOS

[Nous Joindre](#)
[FAQ](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Politique de confidentialité](#)

LIENS RAPIDES

[Les carrières d'avenir](#)
[Calendrier des événements de l'emploi](#)
[Librairie Jobboom](#)
[Magazine Jobboom](#)
[Les guides de survie Jobboom](#)
[Solutions de recrutement](#)

MOBILE & SOCIAL

[Jobboom dans Facebook](#)
[Jobboom dans LinkedIn](#)
[Jobboom dans Twitter](#)
[Jobboom dans Google +](#)
[App Jobboom de recherche d'emploi](#)
[App Magazine Jobboom pour tablettes](#)

PARTENAIRES

[Petites annonces](#)
[MaTV](#)
[24H](#)
[Rencontre au Québec](#)

RECHERCHES POPULAIRES

[Emplois Communication](#)
[Emplois Comptabilité](#)
[Emplois Finance](#)
[Technicien administration](#)
[Service à la clientèle](#)